

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Sept Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, et Isabelle LEFOL-ANDRE.

ETAIENT EXCUSES : Julie AUBRY, Nadia KNOEPFFLER, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD, Solenne HAMEL-GUITTON et Cyrielle GRIMAULT

ETAIENT ABSENTS : Katharina THOMAS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie COTTINEAU est désignée secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à André-Jean VIEAU, Nadia KNOEPFFLER à Jean-François ORHON, Christophe GRANGE à Amélie CORNILLEAU, Aurélie LARNAUD à Patrick BUCHET et Cyrielle GRIMAULT à Isabelle LEFOL-ANDRE

Objet de la délibération

Convocation le 1er février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 19
Publié le 9 février 2024

2024-002 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services de la maison de l'Enfance, le Président propose à l'assemblée de créer les emplois non permanents suivants :

Service demandeur	Effectif demandé	Fonction	Mission	Grade(s)	Indice Brut	Temps de travail	Période d'emploi et/ou durée maximale par contrat
Maison de l'Enfance Multi-accueil	1	Cuisinier.e	Conception et préparation des repas des enfants accueillis au multi-accueil	Adjoint technique	IB 367	Temps complet	Du 15 avril 2024 au 31 décembre 2024

Le recours à cet agent contractuel sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération de l'agent contractuel suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Il pourra éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23-1,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter cet emploi non-permanent dans les conditions exposées ci-dessus,

Il est proposé que le conseil syndical, après en avoir délibéré et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 19

Abstentions : 0

Votants : 19

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

DECIDE la création de l'emploi non-permanent proposé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

AUTORISE monsieur le Président à signer le contrat de recrutement correspondant.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT



Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

09 FEV. 2024